

*Douanes et accise*

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé du consentement unanime au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

\* \* \*

## LA LOI SUR LA COMPÉTENCE EXTRACÔTIÈRE DU CANADA POUR LES DOUANES ET L'ACCISE

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**Le président suppléant (M. Guilbault):** La présidence aimerait obtenir l'avis de la Chambre. On a dit tout à l'heure que l'on en était peut-être arrivé à une certaine entente ou que nous en discuterions une fois arrivés à cet article à l'ordre du jour, comme l'a suggéré plus tôt le président du Conseil privé (M. Pinard). Les députés ont-ils des instructions spéciales à me donner?

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, je crois juste de dire qu'il y a eu des consultations avec le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren) à propos d'une petite mais à nos yeux très importante modification à l'annexe relativement à l'application de la loi aux navires de pêche afin d'y faire figurer tous les navires de pêche. Je crois que tous les partis sont généralement d'accord pour qu'on modifie l'annexe. Je sais que le ministre d'État aux Finances a examiné à fond cette question avec ses collaborateurs afin d'en arriver à un accord sur la décision appropriée.

Il serait, certes, utile que le ministre d'État (Finances) nous dise s'il est possible de proposer un amendement, comme celui dont on lui a parlé. Je suis persuadé qu'il obtiendrait le consentement unanime de la Chambre quelle que soit la procédure qui s'impose, que ce soit le recours à une motion de voies et moyens, au besoin, ou que sais-je encore, pour apporter une modification à la loi.

C'est le genre de collaboration que l'opposition officielle est toujours prête à apporter. Le leader parlementaire comprendra que, comme d'habitude, nous nous efforçons d'assurer le bon fonctionnement du Parlement. Si le ministre d'État (Finances) est disposé à étudier cette recommandation extrêmement constructive faite par les députés de mon parti au sujet d'une modification, il s'apercevra que cela facilitera, certes, l'adoption de cet important projet de loi.

● (1610)

**M. Pinard:** Monsieur le Président, j'apprécie l'offre du leader parlementaire de l'opposition officielle qui dit vouloir permettre au Parlement de mieux fonctionner à l'avenir que dans le passé. Je le remercie de sa collaboration.

Il est vrai que l'entente conclue prévoyait de façon très claire que, suite à l'adoption du genre d'amendement dont a parlé le député, nous pourrions adopter le projet de loi à toutes les étapes en ne permettant qu'à un député de chaque parti

d'intervenir. Cependant, elle ne prévoyait pas de façon explicite que en cas de rejet de l'amendement, on ne permettrait pas à un ou deux députés de plus de l'Opposition officielle d'intervenir. Pour le moment, je préférerais laisser le ministre compétent faire son discours de deuxième lecture. Nous saurons alors mieux ce qu'il entend faire. La décision lui revient. Il a peut-être une bonne raison d'accepter ou de refuser. Je propose donc que nous entreprenions le débat de deuxième lecture et que nous attendions pour voir ce qui se passe.

**M. Skelly:** Monsieur le Président, le leader parlementaire du parti conservateur a exprimé le désir de tous les députés. Certes, je crois qu'il serait bon que la Chambre sache où nous en sommes et comment nous devons nous y prendre. Le ministre pourrait peut-être faire une déclaration au sujet de la recevabilité de l'amendement. On nous a laissé entendre—et cela a été confirmé par le leader à la Chambre du gouvernement—qu'en présentant cet amendement nous mettrions le projet de loi en danger. La plus grande partie de la construction navale au Canada viendra, entre autres, de l'exploration pétrolière au large. Il s'agit d'un domaine extrêmement dangereux. Le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre s'il serait prêt à se prononcer en faveur de cet amendement extrêmement valable et nous laisser savoir avant de participer au débat si nous nous apprêtons à faire franchir à ce projet de loi très important toutes les étapes cet après-midi, ce qui serait une bonne chose, ou si pour des raisons de procédure nous ne le pourrions pas? Nous aimerions voir ce projet de loi adopté cet après-midi avec l'amendement.

**M. Pinard:** Monsieur le Président, je voudrais dire deux choses en ce qui concerne la dernière intervention du député. Tout d'abord, j'aimerais qu'il parle à son leader à la Chambre. Il n'y a jamais eu d'accord ferme pour accepter cet amendement. Il avait été question de faire franchir à ce projet de loi toutes les étapes cet après-midi, peut-être avec quelques discours de plus, mais sans adopter l'amendement. C'était une possibilité. Il n'y avait pas d'accord ferme sur cet amendement. Je n'ai pas été en mesure de donner cet engagement.

Deuxièmement, il demande une déclaration du ministre. Je viens de dire que c'est exactement ce que le ministre ferait lorsqu'il commencerait le débat en deuxième lecture.

**L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances))** propose: Que le projet de loi C-16, portant application de la compétence du Canada en matière de douanes et d'accise à son plateau continental et modifiant certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, je vais répondre à la question qu'a soulevée le leader de l'opposition officielle à la Chambre, mais je voudrais d'abord parler de la teneur du projet de loi lui-même. C'est une mesure qui comble un vide législatif au Canada et qui permettra certes aux fabricants canadiens de mieux soutenir la concurrence étrangère dans la fabrication du matériel nécessaire à la prospection et à l'exploitation de nos gisements pétroliers sous-marins.